



UN AVENIR ENSEMBLE

Tout comme l'ASN et IRSN nous considérons qu'il est nécessaire de faire progresser la réflexion et les travaux concernant la contribution de l'homme et des organisations du travail à la sécurité et sûreté des installations nucléaires. Les Facteurs Sociaux Organisationnels et Humains (FSOH) sont l'ensemble des éléments des situations de travail et de l'organisation qui ont une influence sur l'activité de travail des intervenants. Quelles capacités d'initiative des intervenants, seuls ou en groupe, à faire face à l'imprévisible du travail prescrit ?

Gilles REYNAUD Président
<https://www.ma-zone-controlee.com/>
mazonecontroleevamal@gmail.com

Ma Zone Contrôlée

NOTRE OBJECTIF :

Favoriser via le site internet <http://www.ma-zone-controlee.com> et page Facebook <https://www.facebook.com/MaZoneControlee> l'échange entre les salariés des industries à risques (**Nucléaire – Chimique – Pétrochimique**) pour améliorer durablement : **la sécurité** des interventions, **la sûreté** des installations, pour le **respect** des générations futures et celui de **l'environnement**.

Auditionné le 17/05/2018 dans le cadre de la Commission d'Enquête Parlementaire **Barbara.POMPILI** pour l'amélioration du niveau de sécurité et sûreté des installations nucléaires à **EDF au CEA et Orano**. Dans son rapport final, **4 recommandations concernent précisément les salariés de la sous-traitance :**

1/ Définir, par le biais d'une convention collective, un statut commun à l'ensemble des salariés des entreprises sous-traitantes travaillant dans le domaine nucléaire et opérant en zone contrôlée. Préciser dans tout contrat de sous-traitance les obligations de chaque salarié des entreprises prestataires en cas d'accident, quel qu'en soit le niveau.

2/ Remettre la périodicité des visites médicales tous les 6 mois pour les salariés de catégorie A (ceux susceptibles de recevoir une dose supérieure à 6 mSv par an) et tous les ans pour les salariés de catégorie B (les autres).

3/ Demander à l'ASN de faire preuve de la plus grande vigilance décret de 2016 relatif à la sous-traitance : un contrat entre une maison mère et sa filiale doit être considéré comme un niveau de sous-traitance ; un contrat entre deux entreprises appartenant à



un même GMES (Groupement Momentané Économique et Solidaire) doit également être considéré comme un niveau de sous-traitance.

4/ Favoriser la réintégration des compétences au sein des entreprises exploitantes afin de contenir le niveau de sous-traitance et de ce fait de mieux maîtriser la conduite des sites.

4 ans après la remise de se rapport et une pandémie rien n'a changé alors que les Organisations syndicales CGT / CFTD / CFE-CGC / CFTC / FO de l'énergie étaient unanimement favorable sur ces 4 points...

Sous-traitance bafouée = Sûreté menacée !

Compte tenu de l'extrême sensibilité du thème de la sous-traitance pour les médias et opinion publique, nous sommes une force incontournable de proposition d'amélioration.

NOUS SOMMES :
UN COLLECTIF DE
SALARIÉ(E)S STATUTAIRES ET
SOUS-TRAITANT(E)S.
CERTAINS D'ENTRE NOUS, SONT,
OU PAS ADHÉRENTS, DANS DIVERS
SYNDICATS NATIONAUX.

Nous prenons + de 80% des doses et sommes victimes de la majorité des Accidents de Travail (souvent non déclarés),

Nous effectuons + de 90% des activités sur l'ensemble du parc .

Quelles seront demain les conséquences sanitaires de nos multiples expositions professionnelles non prises en compte actuellement ?

Association
MZC

RES INFÉRIEURS

EXPLOITATION MODERNE

CONCURRENCE DÉLOYALE

DUMPING SOCIAL

SALAIRES DE MISÈRE

ENTREPRISES BOÎTES AUX LETTRES

DÉTACHEMENTS FRAUDULEUX

PAUVRETÉ

INÉGALITÉ

PERTES D'EMPLOI

**Nucléaire LOW-COST /
Non merci**

Systeme économique pervers et cupide !

À travail égal, salaire égal sur le même lieu de travail !

Sous-traitances BAFOUÉES = Sûreté MENACÉE !

A l'image de la situation sur les conditions de travail dans nos services de santé , éducation nationale, les agents statutaires et sous-traitants eux aussi sont en grande difficulté !

Nous sommes membre du Conseil d'Administration de l'Association Nationale des Comités et Commissions Locales d'Informations (ANCCLI) , nous siégeons à la Commission Locale d'Information (CLI) Framatome de Romans / Isère , Commission Locale d'Information des Grands Équipementiers Énergéticiens du Tricastin (CLIGEET) , Cattenom (EDF) , Golfech (EDF) , Cruas-Meysses (EDF) , Fontenay aux roses (CEA) , Cadarache (CEA) , d'autre demande d'intégration sont en cours. Enfin, nous participons au groupe de travail de l'ASN et IRSN sur le thème des Facteurs Sociaux Organisationnels et Humains

Le recours à la sous-traitance par les exploitants concerne différents champs d'activité en zone contrôlée et hors zone contrôlée :

- l'ingénierie de travaux neufs et de modifications ;
- la fabrication des organes et équipements ;
- les chantiers de travaux neufs et de modifications lourdes ;
- l'accueil - filtrage : Attribution badge d'accès
- les chantiers de maintenance et de modifications légères ;
- l'entretien et nettoyage , la sécurité , l'assainissement , le démantèlement , le conditionnement et gestion des déchets ; l'exploitation partielle de certaines installations

Le choix des centrales d'achats de la **moins-disance** se généralise et favorise un milieu où **on a du mal à faire son métier correctement**. Ce dumping social est incontestablement contre productif !

La diversité des conventions collectives entraîne **une dégradation pour les salariés** de leurs conditions de travail et situations financières .

La précarité sournoisement organisée (exploitants / entreprise sous-traitantes) n'est pas un métier durable
Le changement de titulaire de contrat pose des problèmes sérieux de transmission de compétences et ce d'autant plus que **les compétences en question sont plus faiblement présentes** maintenant chez **tous** les exploitants.

DIALOGUE SOCIAL :

Les élu-es du personnels des divers donneurs d'ordres EDF CEA Orano alertent depuis plusieurs années dans les rapports annuels Loi TSN de la dégradation des conditions d'interventions de leurs sous-traitants et donc de la dégradation du niveau de sécurité et sûreté qui est pourtant dû à chacun .

Rapport 2021 : <https://www.ma-zone-controlee.com/rapport-loi-tsn-2021/>

Rapport 2020 : <https://www.ma-zone-controlee.com/rapport-loi-tsn-2020/>

Rapport 2019 : <https://www.ma-zone-controlee.com/rapport-2018-2019-loi-tsn/rapport-2019-loi-tsn/>

Rapport 2018 : <https://www.ma-zone-controlee.com/bilan-2018-recommandations-des-chsct/>

Les Organisations Syndicales de l'énergie (CFDT / CGT / FO / CFTEC / CFE-CGC) ainsi que plusieurs rapports parlementaires préconisent eux aussi, **l'instauration d'un statut spécifique** pour les salariés de la sous-traitance.

1/ Application de l'Art 4 du statut IEG (1946) aux sous-traitants permanent sur un CNPE EDF
2/ Mise en place d'une Convention Collective Nationale pour les sous-traitants intervenants à Orano et CEA .

Quatre mois de débat public (cadre légal) pour un sujet à la fois très complexe et très engageant pour les générations présentes et futures, c'est trop peu.

RETOUR EXPÉRIENCE FLAMANVILLE 3

La perte de compétences techniques et de culture qualité de la filière nucléaire est aujourd'hui mise en avant pour expliquer les problèmes de construction de l'EPR.

Divers facteurs, dont la durée du projet, sa complexité, l'absence de calendrier réaliste, certains choix de conception, un manque de coordination suffisant entre études et réalisation, l'organisation retenue pour le projet, **une surveillance ou un suivi insuffisant des prestataires, ont contribué directement ou indirectement à la survenue de ces aléas.**

L'analyse de certains écarts a **révélé des défaillances** dans l'organisation d'EDF ou des sociétés prestataires, mais également dans certains choix techniques du groupement d'entreprises en charge des travaux, ainsi que dans **la surveillance des travaux par le maître d'œuvre EDF**. Les évolutions réglementaires ont également eu un impact sur le projet et son instruction... (IRSN 07/2022)

L'ensemble des agents statutaires des principaux exploitants et l'ensemble des sous-traitants appellent à l'aide les pouvoirs publics . Les méthodes de lean-management sont dévastatrices pour l'ensemble de ces indispensables salariés, il est venu le temps de le reconnaître enfin , pour l'intérêt de tous !

B.DOROSZCZUK Président ASN évoque la nécessité d'un plan « Marshall » : les moyens humains et financiers à mobiliser s'annoncent considérables, a-t-il alerté.

Nous savons de l'ASN et du REX de l'accident de FUKUSHIMA le rôle essentiel qu'ont tenu les salariés sous-traitants sur les sites en situation de crise.

L'accident nucléaire majeur inimaginable hier sur notre territoire est aujourd'hui une éventualité à laquelle nous devons tous ensemble nous préparer.

Quelle organisation et quelle gestion locale du site dans une situation accidentelle et post-

accidentelle ?

Nous estimons fondamentalement nécessaire que les salariés sédentaires permanents des entreprises sous-traitantes une fois sous statut, intègrent sur la base du volontariat les équipes des Plan d'Urgence Interne (PUI) des divers exploitants.

Les salariés de la sous-traitance ont acquis des compétences et connaissances des installations que certains exploitants ont eux perdu en partie à force de sous-traités. Nous pensons absolument nécessaire pour l'intérêt général d'intégrer dans le PUI les salariés qui seraient volontaires .

Nous déplorons que la sous-traitance encourage principalement le creusement d'inégalité de droit qui divise les salariés au lieu de les unir.

Pour pouvoir faire face efficacement à une situation d'extrême urgence, il est pour notre Association primordial, d'arrêter ce dumping social qui dégrade incontestablement les conditions de travail in-fine le niveau de sécurité, de sûreté des installations.

« Contribution page 26 : Livre Blanc V (01/2017) ANCCLI gestion de crise et post-accidentelle »

L'ANCCLI à élaboré un livre blanc pour les activités de démantèlement à destination des CLI sur les FSOH et prépare un séminaire sur ce sujet pour 2023 .

On le sait, les conditions d'intervention des personnels FSOH , à tous les niveaux de la chaîne de sûreté nucléaire, comme leur capacité à repérer et à faire remonter les dysfonctionnements qu'ils observent, sont déterminantes pour assurer concrètement le plus haut niveau de sûreté auxquels se doivent, sous le contrôle de l'Autorité de Sûreté Nucléaire, l'ensemble des exploitants .

POUR FAIRE FACE AUX NOUVEAUX PROJETS, AUX OPÉRATIONS DE DÉMANTÈLEMENT ET AUX TRAVAUX SUR LE PARC ACTUEL ...IL NOUS FAUDRA :

Favoriser l'exercice de la représentation du personnel

Les instances de représentation du personnel doivent jouer un rôle plus important en matière de sûreté, notamment en contribuant à la détection et au traitement des mécanismes favorisant le **silence organisationnel dans les entreprises sous-traitantes.**

Donnons les moyens de travailler et de remplir leurs missions pleinement à l'ensemble des personnels intervenant sur notre parc .

Il elle son les garants au quotidien du niveau de sécurité et sûreté de nos installations , ne nous y trompons pas , ne nous y trompons plus !

L'humain qui d'abord doit être protégé n'est pas que celui qui est antinucléaire, l'humain qui doit être d'abord protégé n'est pas que celui qui est écologiste, l'humain qui d'abord doit être protégé n'est pas que celui qui habite et vit dans le périmètre de sécurité du PPI des 20 km.

L'humain qui nous protège pour l'heure et nous protégera encore toutes et tous demain, sera toujours le salarié considéré !

*La production d'électricité d'origine nucléaire n'est socialement **pas acceptable** dans l'état pour personne puisque **LOW-COST** ! Alors chers collègues, chers concitoyens, agissons ensemble, approprions nous ce débat pour que **le seul nom durable** qui vaille soit celui de : **l'intérêt général humain.***

La sécurité et sûreté nucléaire sont des biens communs !

